

COMPRENDRE LE DANGER ET LES OBSTACLES À LA PROTECTION

Tous les mineurs en situation de prostitution n'expriment pas leur besoin d'être aidés ou protégés. Ils sont pourtant bien en danger.



Face à un tel discours, que l'on peut retrouver chez des adolescents en situation de prostitution, il faut :

- garder à l'esprit qu'une non-demande d'aide ne signifie pas un non-besoin, et qu'une opposition ou un refus ponctuels peuvent masquer un réel désir d'être aidé, en particulier chez les adolescents ;
- interpréter les attitudes de banalisation, de déni ou de mise à distance en prenant en compte les caractéristiques de l'adolescence et du phénomène prostitutionnel.

Pourquoi doit-on protéger ces enfants et ces adolescents ?



L'enfant et l'adolescent ne sont, par définition, pas pleinement matures. Ils peuvent se trouver en difficulté pour résister aux abus et aux influences. C'est pour cela que la loi les protège et les considère comme victimes lorsqu'ils se prostituent.



Les mineurs victimes de prostitution ont souvent eu des parcours de vie qui les fragilisent, avant leur entrée en prostitution : maltraitances, violences, initiations précoces et parfois non désirées à la sexualité, harcèlement scolaire, situations d'emprise amoureuse, familiale ou d'un petit groupe de pairs, etc.



Ils subissent, dans la pratique prostitutionnelle, des violences sexuelles, psychologiques et/ou physiques (exercées par des proxénètes ou des

clients), ainsi que très souvent des chantages et menaces.



Les proxénètes nient les aspects délétères de la prostitution pour n'en montrer que les « avantages ». Ils se présentent comme des protecteurs et peuvent feindre des relations amoureuses ou amicales pour conduire à la prostitution. En créant de la peur et de l'emprise, ils y maintiennent leurs victimes, mais il est possible que la violence ne soit pas évoquée par les victimes parce que l'emprise se manifeste autrement.



Des facteurs protecteurs peuvent manquer. Par exemple, le jeune est davantage exposé si les modèles auxquels il s'identifie valorisent le gain, la prise de risque et l'hypersexualisation ; ou si les adultes autour de lui le laissent seul face à ces modèles non déconstruits, ne repèrent pas sa détresse, ni les signes de danger.



Que dit LA LOI ?

- Il y a prostitution dès qu'existe une contrepartie prévue, quelle qu'elle soit, à un acte sexuel.
- Le recours à la prostitution d'un mineur est interdit, même lorsqu'il se dit consentant, et jusqu'à ses 18 ans.
- Les délinquants sont les clients et les proxénètes. La loi considère les mineurs qui se prostituent comme victimes et en situation de danger.

Pourquoi peut-on parler de cercles vicieux, lorsque des mineurs vulnérables sont prostitués ?

Les adolescents qui ont connu des expériences adverses, voire des abus, avant la prostitution sont particulièrement en difficulté pour repérer les intentions malveillantes et s'en protéger.

La confrontation prolongée au contexte prostitutionnel continue d'altérer la conscience, la perception de soi et des autres, le système de croyances, d'une manière qui surexpose au risque de rencontrer et subir de nouvelles violences.

C'est pourquoi on peut voir la pratique prostitutionnelle comme une expérience de revictimisation pour les enfants qui avaient déjà connu des traumatismes, et comme un « cercle vicieux » susceptible d'en appeler d'autres.

Dans la pratique prostitutionnelle entrent en jeu la peur, les rapports de force, des rapports sexuels, et souvent des prises de toxiques qui créent une excitation et **un sentiment d'intensité**. Certains adolescents peuvent les confondre à tort avec le plaisir ou le bien-être, ou en tout cas rechercher à les éprouver à nouveau par des allers-retours dans la prostitution.

Des adolescents aux repères perdus ou brouillés

La prostitution vient isoler socialement ceux qui en sont victimes et compromettre leur inscription dans un projet scolaire ou de vie. Elle favorise ou renforce les difficultés scolaires, psychologiques ainsi que des phénomènes de repli et de méfiance, notamment vis-à-vis des adultes (que ces adolescents jugent impuissants à leur venir en aide).

Ces jeunes peuvent donner l'impression de **se méfier davantage des adultes ou de l'entourage bienveillants que de l'environnement toxique** qui les exploite ou les encourage à se prostituer. Cependant, ce ressenti n'est généralement pas constant, et il demeure marqué d'ambivalence.

La nécessité d'une prévention, d'un repérage et d'une intervention précoces

L'action précoce permet d'éviter aux adolescents d'être conduits ou maintenus dans ces cercles vicieux et, pour les professionnels, de devoir intervenir sur des situations déjà critiques. Qu'elles soient précoces ou plus tardives, les actions de prévention, de repérage ou d'accompagnement doivent reposer sur :

- une culture commune et un discours cohérent des adultes, qui peuvent s'appuyer sur les constats et repères évoqués dans cette fiche ;
- une prise en compte du danger prostitutionnel, des facteurs de risque mais aussi des facteurs potentiels de protection des mineurs victimes ;
- des objectifs adaptés et des positionnements réellement protecteurs, à l'écoute des jeunes ;
- une palette de solutions pour répondre à des besoins de protection.

POUR ALLER PLUS LOIN sur les deux derniers points, voir la fiche synthétique n° 2 « Accompagner les mineurs victimes de prostitution »